

CHOIX DE LA FORMULE D'INSCRIPTION

PAIEMENT AU FORFAIT TRIMESTRIEL

JOURS DE FRÉQUENTATION AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE :

Lundi **Mardi** **Jeudi** **Vendredi** Cocher le(s) jour(s) de fréquentation

Nous nous engageons à inscrire notre (nos) enfant(s) ci-contre au service de restauration scolaire de Solesmes du 4 septembre 2017 au vendredi 6 juillet 2018, le(s) jour(s) coché(s) ci-dessus, et déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire de Solesmes et fournirons **UNE SERVIETTE DE TABLE A NOTRE (NOS) ENFANTS POUR LE REPAS.**

Date

Signature :

PAIEMENT AU TICKET

JOURS DE FRÉQUENTATION À LA RESTAURATION SCOLAIRE (à titre indicatif):

Lundi **Mardi** **Jeudi** **Vendredi** Cocher le(s) jour(s) de fréquentation

Nous nous engageons à remettre en mairie au service de restauration scolaire de Solesmes la feuille de réservation des repas pour notre (nos) enfant(s) ci-contre le lundi précédent la semaine concernée, et déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire de Solesmes et fournirons **UNE SERVIETTE DE TABLE A NOTRE (NOS) ENFANTS POUR LE REPAS.**

Date

Signature :

MÉDICAMENTS

L'administration de médicaments n'est pas autorisée sur le temps de la restauration scolaire. L'aide à la prise de médicaments ne sera possible que dans le cadre d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé).

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur du service de restauration scolaire de Solesmes.

Date

Signature :

IL EST PRÉCISE QUE le temps d'accueil périscolaire, pendant la pause méridienne (2 demi-heures), est compris dans le prix du repas. Le temps de la pause méridienne est subventionnée par la CAF, du fait que la commune est agréée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

**Document à remettre au secrétariat de mairie
AU PLUS TARD LE 16 AOUT 2016**